

1. *Débitrice*: **MAN Sàrl Constructions**, Les Uttins,
1436 Chamblon
2. *Remarques*: Date du dépôt: 26 janvier 2007.
Délai pour intenter action en opposition au 15 février 2007,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Dans le même délai que ci-dessus, les créanciers peuvent at-
taquer les décisions relatives à l'insaisissabilité (art. 32
OAOF) et/ou solliciter la cession des droits de la masse (art.
260 LP) à la suite de l'admission de revendications (art. 47
al. 1 et 49 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront définitives.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée
1401 Yverdon-les-Bains

(03746434)